



2010-03-31

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Liens: [PDE](#) [Belgostat On-line](#) [Information générale](#)

Les comptes 2009 des administrations publiques: déficit de 6,0 p.c. du PIB

Ce mercredi 31 mars 2010, l'Institut des comptes nationaux (ICN) publie les tableaux établis pour la notification du déficit public et de la dette publique à la Commission européenne dans le cadre de la [procédure des déficits excessifs](#). L'ICN publie également des données sur les interventions des administrations publiques dans le contexte de la crise financière: le premier tableau montre les éléments affectant les recettes, les dépenses et le solde de financement des administrations publiques tandis que le second présente les encours des actifs, des passifs et des garanties des administrations publiques.

Les tableaux EDP sont cohérents avec les statistiques habituelles de finances publiques, également publiées ce jour, via la base de données [Belgostat On-line](#). Ces statistiques donnent une première estimation provisoire des recettes, des dépenses et du solde de financement de l'ensemble des administrations publiques et de ses sous-secteurs pour l'année 2009¹.

Ensemble des administrations publiques

Le solde de financement des administrations publiques établi dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs a présenté un déficit de 6,0 p.c. du PIB en 2009.

Les dépenses primaires ont augmenté de 4,3 p.c. du PIB et se sont élevées à 50,5 p.c. du PIB en 2009. Les charges d'intérêts ont, quant à elles, reculé de 0,1 p.c. du PIB pour représenter à 3,7 p.c. du PIB. De leur côté, les recettes ont régressé de 0,6 p.c. du PIB et se sont établies à 48,2 p.c. du PIB.

La hausse des *dépenses primaires* est essentiellement imputable aux prestations sociales (2,2 p.c. du PIB), aux rémunérations (0,7 p.c. du PIB) et aux autres dépenses en capital (0,6 p.c. du PIB). La croissance des prestations sociales découle principalement des évolutions enregistrées par les dépenses de pensions, de soins de santé et d'allocations de chômage. Quant aux autres dépenses en capital, elles sont influencées en 2009 par le remboursement, sur décisions de justice, de certaines taxes indûment perçues dans le passé sur des sociétés touchant des dividendes de filiales étrangères, d'une part, et sur les chômeurs mariés, d'autre part.

La baisse des *charges d'intérêts* s'explique uniquement par l'évolution favorable du taux d'intérêt implicite, le taux d'endettement des administrations publiques ayant augmenté.

La diminution des *recettes* est due principalement à l'évolution des recettes fiscales et parafiscales (-0,8 p.c. du PIB). La baisse des recettes fiscales et parafiscales résulte de la chute des impôts directs des sociétés (-0,8 p.c. du PIB) fortement impactés par la contraction des versements anticipés qui subissent l'impact de la crise financière et économique ainsi que par celle des impôts directs des ménages (-0,5 p.c. du PIB). Les impôts indirects, exprimés en pourcentage du PIB, sont demeurés stables. Seules les cotisations sociales enregistrent une progression, à hauteur de 0,5 p.c. du PIB. Les recettes non fiscales et non parafiscales augmentent de 0,2 p.c. du PIB, essentiellement sous l'effet des paiements effectués par des institutions financières dans le cadre des mécanismes de garantie offerts par les pouvoirs publics.

La dette publique (définition Maastricht) a atteint 96,7 p.c. du PIB à fin 2009, enregistrant ainsi une hausse de presque 7 points de pourcentage du PIB par rapport à l'année précédente.

¹ Les comptes trimestriels non financiers des administrations publiques seront disponibles lors de la prochaine publication des comptes trimestriels prévue le 28 avril 2010.

TABLEAU 1 DÉPENSES, RECETTES, SOLDE ET DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES SELON LA PROCÉDURE DES DÉFICITS EXCESSIFS¹

(en millions d'euros)

	2005	2006	2007	2008	2009
Dépenses totales	158.100	154.516	162.100	172.426	183.224
(en p.c. du PIB)	(52,2)	(48,6)	(48,4)	(50,0)	(54,2)
Dépenses primaires	145.017	141.764	149.121	159.256	170.511
(en p.c. du PIB)	(47,9)	(44,6)	(44,5)	(46,2)	(50,5)
dont:					
Rémunérations	36.422	37.859	39.336	41.552	43.188
Prestations sociales	69.279	71.218	74.797	80.249	86.006
Charges d'intérêts	12.680	12.530	12.829	13.002	12.435
(en p.c. du PIB)	(4,2)	(3,9)	(3,8)	(3,8)	(3,7)
Recettes totales	149.464	155.108	161.289	168.198	162.759
(en p.c. du PIB)	(49,4)	(48,7)	(48,2)	(48,8)	(48,2)
dont:					
Recettes fiscales et parafiscales	133.824	139.360	145.027	150.766	145.013
(en p.c. du PIB)	(44,2)	(43,8)	(43,3)	(43,7)	(42,9)
Solde de financement selon la procédure déficits excessifs	-8.233	814	-661	-4.061	-20.187
(en p.c. du PIB)	(-2,7)	(0,3)	(-0,2)	(-1,2)	(-6,0)
Solde primaire	4.447	13.345	12.168	8.942	-7.752
(en p.c. du PIB)	(1,5)	(4,2)	(3,6)	(2,6)	(-2,3)
Dettes publiques (définition Maastricht)	279.062	280.425	282.120	309.522	326.606
(en p.c. du PIB)	(92,1)	(88,1)	(84,2)	(89,8)	(96,7)

Source: ICN

¹ Dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs, le solde de financement est corrigé pour inclure les paiements nets d'intérêts résultant d'accords de swaps et de contrats de garantie de taux.

Sous-secteurs des administrations publiques

Tous les sous-secteurs ont affiché une importante détérioration de leur solde de financement au cours de l'année sous revue.

Le *pouvoir fédéral* a vu son déficit s'aggraver de 2,6 p.c. du PIB et s'établir à 4,2 p.c. du PIB. Les *Communautés et régions*, qui avaient clôturé l'année 2008 avec un déficit limité à 0,1 p.c. du PIB ont enregistré un déficit de 0,7 p.c. du PIB en 2009. Les comptes des *administrations locales* se sont clôturés avec un déficit de 0,2 p.c. du PIB, en détérioration de 0,1 p.c. du PIB. Les *administrations de sécurité sociale* ont affiché un déficit de 0,9 p.c. du PIB alors qu'elles enregistraient encore un surplus de 0,5 p.c. du PIB en 2008.

TABLEAU 2 CAPACITÉ (+) / BESOIN (-) DE FINANCEMENT DES SOUS-SECTEURS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES SELON LA PROCÉDURE DES DÉFICITS EXCESSIFS

	2005	2006	2007	2008	2009
	(en millions d'euros)				
Pouvoir fédéral (S.1311)	-7.594	58	-3.556	-5.424	-14.057
Communautés et régions (S.1312)	354	504	1.235	-205	-2.444
Administrations locales (S.1313)	-854	-755	-146	-279	-700
Administrations de sécurité sociale (S.1314)	-138	1.008	1.805	1.848	-2.986
Ensemble des administrations publiques (S.13)	-8.233	814	-661	-4.061	-20.187
	(en pourcentage du PIB)				
Pouvoir fédéral (S.1311)	-2,5	0,0	-1,1	-1,6	-4,2
Communautés et régions (S.1312)	0,1	0,2	0,4	-0,1	-0,7
Administrations locales (S.1313)	-0,3	-0,2	0,0	-0,1	-0,2
Administrations de sécurité sociale (S.1314)	0,0	0,3	0,5	0,5	-0,9
Ensemble des administrations publiques (S.13)	-2,7	0,3	-0,2	-1,2	-6,0

Source: ICN

Note technique

A. La publication des tableaux EDP, fin mars et fin septembre, est conforme aux dispositions du Règlement (CE) n°479/2009 du Conseil du 25 mai 2009 relatif à l'application du protocole sur la procédure concernant les déficits excessifs annexé au traité instituant la Communauté européenne.

B. Trois mois après la fin de l'année, l'ICN diffuse une estimation des principales données relatives aux finances publiques. L'ICN respecte ainsi pleinement le Règlement (CE) n° 1500/2000 de la Commission du 10 juillet 2000 portant application du Règlement n° 2223/96 du Conseil en ce qui concerne les dépenses et recettes des administrations publiques, qui oblige les Etats membres à fournir ces données à Eurostat depuis le 31 mars 2001. Cette estimation est obtenue selon les mêmes concepts que les comptes détaillés des administrations publiques. Par rapport à ces derniers, la seule différence réside dans le caractère provisoire des données de base disponibles. Il va sans dire que l'information plus complète disponible lors de l'élaboration des comptes détaillés des administrations publiques est dès lors susceptible d'entraîner des révisions de cette première estimation provisoire.

Lors de la première publication des données de l'année précédente en mars de l'année courante, les années pour lesquelles un résultat annuel a déjà été publié ne font normalement pas l'objet d'une révision.